

Formations adhérents du 1^{er} semestre 2019

Inscriptions sur www.cegara.asso.fr

	JANV	FEV	MARS
 Gestion et stratégie d'entreprise			
Apprendre à gérer la trésorerie de son exploitation		5 Dax 12 Martillac 19 Marmande 26 Pau	
 Outils et technologies numériques			
Découvrir les clés pour réussir son site web	22 Martillac		
Dompter son smartphone			14*
 Gestion commerciale			
Augmenter la rentabilité de ses actions commerciales			19-20*

Frais pédagogiques gratuits - Participation aux repas et pauses des formations = 30 € TTC / journée - Crédits d'impôts possibles

* Lieu au choix (suivant le nombre d'inscrits) : Martillac, Marmande, Pau, Bayonne ou Dax



Découvrir les clés pour réussir son site web

JANVIER

22



Lieu : Martillac (33)

Intervenant : Florentine POUCHIN

Être capable de mettre en place un projet de création de site internet « non marchand » ainsi que son cahier des charges.

Pré-requis

Avoir une expérience d'utilisation de sites internet

Programme

- Rôle et place du site web parmi les autres outils de communication
- Panorama des différents choix d'hébergements
- Architecture d'un site internet : charte graphique et Web design
- Analyse de la composition du cahier des charges
- Enregistrement d'un nom de domaine, droits et réglementations du propriétaire
- Identification des règles essentielles du référencement



Coût

Formation : cotisant CEGARA et VIVEA = **GRATUIT**

Frais de repas et pauses : **30 euros TTC**

Apprendre à gérer la trésorerie de son exploitation

05 Février

à
Dax

12 Février

à
Martillac

19 Février

à
Marmande

26 Février

à
Pau

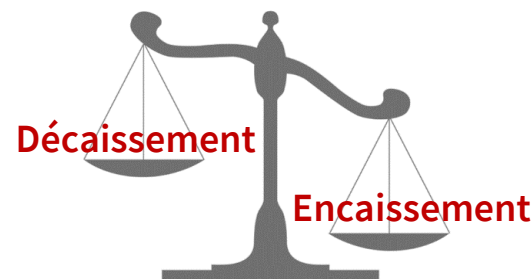


Intervenants : Analystes du CEGARA

Être en mesure de mettre en place un outil performant de pilotage de la trésorerie afin d'anticiper les fluctuations financières et de prendre les bonnes décisions en matière d'investissements.

Programme

- Présentation de quelques principes fondamentaux en gestion
- Définition et objectifs de la gestion de trésorerie (analyse par le bilan, analyse par les tableaux des flux)
- Les sources d'informations et la collecte des éléments indispensables à la prévision de trésorerie
- Elaboration et articulation des budgets, du solde prévisionnel mensuel de trésorerie et analyse des écarts
- Identification des sources de problème de trésorerie ainsi que les solutions à explorer face à ces difficultés



Coût

Formation : cotisant CEGARA et VIVEA = **GRATUIT**
Frais de repas et pauses : **30 euros TTC**

Dompter son smartphone

MARS

14



Intervenant : Marie DEJOIE

Savoir utiliser de façon optimale les smartphones dans un cadre professionnel afin de gagner en temps et en productivité.

Pré-requis

Être équipé d'un smartphone et l'apporter le jour de la formation

Programme

- Installer et désinstaller une application, gérer l'affichage des notifications, des paramètres de sécurité et de sauvegarde ainsi que le stockage de données de son smartphone
- Sur Gmail : centraliser plusieurs comptes dans la même boîte mail, gérer les contacts et les libellés, élaborer des filtres
- Sur Google Agenda : gérer et partager un ou plusieurs agendas, planifier des rendez-vous récurrents, inviter des participants à des réunions
- Google Photos : sauvegarder, stocker, et partager vos images via Bluetooth, MMS ou email



Coût

Formation : cotisant CEGARA et VIVEA = **GRATUIT**
Frais de repas et pauses : **30 euros TTC**



Augmenter la rentabilité de ses actions commerciales

MARS

19

MARS

20



Intervenant : Chambre d'agriculture 33
Laetitia MIROUX

Définir ou redéfinir une stratégie commerciale cohérente pour que les exploitants agricoles mettent en place des actions commerciales efficaces afin d'améliorer la rentabilité de leur exploitation.

Programme

J1 :

- Identifier les préalables à la mise en place d'une bonne stratégie
- Savoir réaliser le diagnostic des capacités et besoins de son exploitation
- Comprendre la démarche commerciale et caractériser les réseaux de distribution à développer selon son activité

J2 :

- Apprendre à bâtir son plan d'action et son plan de prospection
- Savoir organiser efficacement la démarche commerciale
- Préparer des outils de gestion commerciale
- Mesurer les résultats et évaluer ses facteurs clés de succès



Coût

Formation : cotisant CEGARA et VIVEA = **GRATUIT**

Frais de repas et pauses : **60 euros TTC**

Un crédit d'impôt pour financer sa formation ?

Crédit d'impôt formation

Principes

Dès lors qu'elle est imposée selon un régime réel, toute entreprise peut en bénéficier, quelle que soit son activité (agricole, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) et sa forme juridique (entreprise individuelle ou société). Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses de formation d'un dirigeant de l'entreprise : exploitant individuel, gérant de société...

Calcul du crédit d'impôt 2018¹

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise (dans la limite de 40 heures) par le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).

Exemple : plafond 2018 = $40 \times 9,88 \text{ €} = 395 \text{ €}$
(Transparence pour les GAEC : plafond par associé « chefs d'exploitation »)

Utilisation du crédit d'impôt

Le formulaire (ou 2069-RCI global) doit être joint à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise. Le montant du crédit d'impôt doit être reporté sur la déclaration complémentaire de revenu 2042 C : case 8WD.

Crédit d'impôt remplacement

Principes

Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole. Permet aux exploitants agricoles de bénéficier du crédit d'impôt sur les dépenses engagées pour leur remplacement pendant leurs congés. Les bénéficiaires sont les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, dont les revenus sont imposés dans la catégorie des bénéfices agricoles, et soumises à une obligation de présence quotidienne sur leur exploitation.

Calcul du crédit d'impôt 2018¹

Il représente 50 % des dépenses effectivement réalisées, dans la limite annuelle de : 14 jours de remplacement.

Le coût d'une journée de remplacement est plafonné à 42 x taux horaire minimum garanti 2018 : $42 \times 3,57 \text{ €} = 150 \text{ €}$
(soit 21,42 €/h)

Exemple (maxi / an) : 14 jours en formation x 7 heures x 21,42 € service de remplacement x 50% = 1 049 €

Utilisation du crédit d'impôt

Le formulaire 2079-RTA-SD doit être joint à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Le montant du crédit d'impôt doit être reporté sur la déclaration complémentaire de revenu 2042 C : case 8WT.

Aide CAS-DAR remplacement

Lorsque vous participez à une formation en lien direct avec le développement agricole et rural, vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, avec le concours du Cas-DAR du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Pour en savoir plus, prenez contact avec votre Service de Remplacement.

Autre information pour les employeurs

Si certains thèmes intéressent éventuellement vos salariés : prise en charge FAFSEA à voir dans ce cas.

¹ SMIC 2019 non connu à ce jour

Conditions générales d'inscription aux formations du CEGARA

Centre de Gestion Agricole et Rural d'Aquitaine

Pour s'inscrire ?

Votre inscription doit être réalisée au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage, accompagnée de la participation au coût indiqué. Lorsque le lieu de la formation n'est pas défini, vous pouvez vous inscrire à l'endroit que vous souhaitez parmi ceux qui sont proposés. Le lieu définitif de la formation sera fixé selon le nombre d'inscrits.

Qui peut s'inscrire ?

La formation est réservée aux chefs d'exploitation adhérents du CEGARA ainsi que leur conjoint collaborateur, les aides familiaux et les cotisants solidaires (nous consulter dans les autres cas).

Prises en charge ?

Les coûts pédagogique sont pris en charge intégralement par VIVEA et/ou le CEGARA. Les 30 euros TTC à la journée correspondent à la participation aux frais de repas, pauses et collations.

Les contributeurs VIVEA disposent au maximum de 2 000 euros de prise en charge par an pour se former.

Certaines formations peuvent également bénéficier d'un soutien financier européen (FSE ou FEADER) appelé par les organismes collecteurs de fonds.

Maintien de la séance ?

Les dates et lieux indiqués des stages sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou en fonction du nombre d'inscrits. Dans ce cas, chaque inscrit sera contacté 48 heures au plus tard avant la date de démarrage prévue, pour accord des nouvelles conditions. Une formation pourra ainsi être rajoutée, reportée ou annulée.

Délai de rétractation ?

Les annulations d'inscription devront être envoyées par écrit (fax, courrier, mail) au moins 10 jours avant le début du stage. En dehors de ce délai, l'intégralité du prix de la formation sera facturé (sauf cas de force majeure reconnue).

Comment s'inscrire ?

Sur notre site : www.cegara.asso.fr

Par mail : contact@cegara.asso.fr

Par téléphone : 05.53.64.47.37

Nos formations sont conçues
pour répondre à vos besoins
actuels et anticiper ceux à venir.

